

Une démocratie libérale et sociale

Démocratie signifie identité du sujet et de l'objet du pouvoir, des gouvernants et des gouvernés, gouvernement du peuple par le peuple. Mais qu'est ce peuple ? Une pluralité d'individus, certes. Cependant, il semble que la démocratie suppose nécessairement, fondamentalement, que cette pluralité constitue une unité, et cela d'autant plus que « le peuple » y est — ou y doit théoriquement être — moins objet que sujet.

Mais d'où peut résulter cette unité ? Car elle apparaît tout à fait problématique tant qu'on ne considère que les faits sensibles. Divisé par des oppositions nationales, religieuses et économiques, le peuple se présente aux regards du sociologue plutôt comme une multiplicité de groupes distincts que comme une masse cohérente d'un seul tenant. La communauté de pensées, de sentiments et de volontés, la solidarité d'intérêts où l'on veut voir le principe de son unité sont, non pas des faits, mais de simples postulats d'ordre éthique ou politique que l'idéologie nationale ou étatique donne pour réalités grâce à une fiction si généralement, reçue qu'on ne la critique même plus. En vérité, le peuple n'apparaît qu'un, en un sens quelque peu précis, que du seul point de vue juridique : la soumission de tous ses membres au même ordre étatique. Par cette allégeance commune, en effet, les actes de ces individus — du moins ceux qui tombent sous la prise des règles de cet ordre — rentrent dans un même système. Et c'est cette unité de multiples actes individuels, et elle seule, qui, en réalité, constitue le peuple élément de cet ordre social particulier, l'État. Le « peuple » n'est donc point — contrairement à la conception naïve que l'on s'en fait — un ensemble, un conglomerat d'individus, mais uniquement un système d'actes individuels déterminés et régis par l'ordre étatique. Car l'individu n'appartient jamais à une collectivité sociale — même à celle qui établit sur lui l'emprise la plus forte, l'État — par la totalité de son être, de ses fonctions et de sa vie physique et psychique. »

Hans Kelsen (1881-1973), *La Démocratie : sa nature, sa valeur*, trad. C. Eisenmann, Paris, Sirey, 1932.

Du point de vue conceptuel le lien interne entre État de droit et démocratie s'explique par le fait que les libertés d'actions subjectives, offertes au sujet de droit privé, et l'autonomie publique du citoyen sont des conditions de possibilités réciproques. En philosophie politique, ce rapport est généralement présenté d'une façon telle que l'autonomie privée des citoyens sociaux est garantie à la fois par les droits de l'homme (les droits classiques « à la liberté, à la vie, à la propriété ») et par une domination anonyme des lois, tandis que l'autonomie politique des citoyens se déduit du principe de souveraineté populaire et prend forme dans l'auto-législation démocratique. À vrai dire, la tradition a placé ces deux éléments dans une relation de concurrence non résolue. Depuis le XIX^e siècle, le libéralisme, qui remonte à Locke, a inventé le danger que représentent les majorités tyranniques, pour postuler, vis-à-vis de la souveraineté populaire, un primat des droits de l'homme, tandis que le républicanisme, qui remonte à Aristote, a toujours accordé une priorité à la « liberté des Anciens », liberté relative à la participation politique, par rapport aux « libertés des Modernes », qui sont apolitiques.

Jürgen Habermas (né en 1929), *Droit et démocratie : entre faits et normes*, trad. R. Rochlitz et C. Bouchindhomme, Gallimard, 1997.